



Information sur le contexte pour l'enseignant·e

Production – conditions de travail dans l'agriculture

Remarque

La production de denrées alimentaires nécessite plusieurs éléments: des terres, des intrants (semences, animaux d'élevage, engrais, fourrage, pesticides, etc.), de l'énergie, de l'eau, des machines, des investissements et de la main-d'œuvre agricole (agriculteurs et

ouvriers agricoles). Dans cette séquence, nous nous focalisons sur le dernier élément – la main-d'œuvre agricole, en particulier les ouvriers agricoles. Les intrants ainsi que, de manière secondaire, la question des terres sont traités dans le Module B. Les autres éléments sont laissés de côté.

Qui travaille dans l'agriculture?

Selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies spécialisée dans l'agriculture et l'alimentation (FAO)¹, plus de 3 milliards de personnes vivent en milieu rural; parmi elles, 2,5 milliards tirent leur revenu de l'agriculture. Environ les trois quarts de la valeur ajoutée agricole sont générés dans les pays en développement. Paradoxalement, 80 % des personnes souffrant de la faim vivent en zone rurale et 50 % d'entre elles appartiennent à la petite paysannerie². Et, sur dix travailleurs pauvres, huit vivent en région rurale, où la plupart sont actifs dans l'agriculture.

Il existe deux catégories de personnes travaillant dans le secteur agricole: les agriculteurs et les ouvriers agricoles. Ces derniers sont plusieurs centaines de millions à être actifs dans les plantations industrielles, qui appartiennent souvent à de grands investisseurs (banques, multinationales, etc.), et sont de plus en plus

nombreuses, menaçant la survie des petits agriculteurs. Les femmes comptent pour 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement (contre 25 % en Suisse – voir *fiche de travail A-06-3a*). L'agriculture est aussi le secteur qui emploie le plus d'enfants (*lire ci-dessous*).

Sous nos latitudes, ce sont particulièrement des migrants, souvent saisonniers, qui travaillent comme ouvriers agricoles dans les champs. Dans les plantations du sud de l'Europe, ils proviennent d'Afrique, d'Europe de l'Est et, dans une moindre mesure, d'Asie ou d'Amérique du Sud. Ils sont nombreux à être sans autorisation de séjour, ce qui les place dans une situation très précaire. En Suisse, en 2009, la proportion des ouvriers agricoles suisses se montait à 33,7 %; juste derrière suivaient les ouvriers polonais (25 %), portugais (19,4 %) et de nationalités diverses (22 %) (*voir fiche de travail A-06-3a*).



La **Via Campesina** est le plus important mouvement international des petits paysans, des petits producteurs, des sans-terre, des indigènes, des paysannes et des travailleurs agricoles. Les 150 organisations membres représentent environ 200 millions de personnes de 70 pays. Leurs buts communs:

l'équité, la souveraineté alimentaire, l'agriculture durable et la préservation de l'environnement, en particulier des sols, de l'eau et des semences. La Via Campesina se bat depuis plusieurs années pour qu'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales soit adoptée.

¹ Sauf indication contraire, les chiffres rapportés ici proviennent de: Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), *FAO Statistical Yearbook 2013 – World food and agriculture*, pp. 1 et 13–15.

² Uniterre: www.uniterre.ch/index.php/fr/communiqués/401-vers-l-adoption-d-une-declaration-internationale-sur-les-droits-des-paysans-et-autres-personnes-vivant-dans-les-zones-rurales-par-l-onu



Système de production actuel et conditions de travail dans les plantations

Conditions de travail difficiles dans les plantations

Maillon essentiel dans la filière alimentaire, les ouvriers et les ouvrières agricoles travaillent dans des conditions difficiles. La situation est particulièrement problématique dans les plantations des pays du Sud, mais aussi du sud des Etats-Unis et du sud de l'Europe. Parmi les problèmes les plus fréquents :

- **l'utilisation d'une main-d'œuvre bon marché et mal-léable**, souvent migrante, parfois sans autorisation de séjour, et donc sans pouvoir de négociation (sans alternative, elle est contrainte d'accepter des conditions de travail souvent misérables);
- **le travail des enfants**: selon l'Organisation des Nations Unies spécialisée dans les questions du travail (OIT, Organisation internationale du travail)³, l'agriculture est le secteur qui emploie le plus d'enfants: 98 millions, soit 60 % des 168 millions qui travaillent dans le monde. La plus grande partie de ces enfants sont actifs dans l'exploitation familiale (membres de la famille non rémunérés), notamment lorsque la famille n'a pas les moyens d'engager de la main-d'œuvre adulte rémunérée, mais ils sont aussi des millions à travailler sur des plantations hors du cercle familial, en tant qu'ouvriers agricoles. La plus grande proportion d'enfants travaillant dans l'agriculture se trouve en Afrique subsaharienne, dans la partie ouest de l'Amérique du Sud (Pérou, Bolivie, Argentine) et en Asie du Sud (Inde, Thaïlande, Cambodge, Vietnam, etc.)⁴. Plus de la moitié de ces enfants font un travail dangereux; dans l'agriculture, les pesticides et les lourdes charges sont particulièrement problématiques;

Le *travail* des enfants ne doit pas être confondu avec la *participation* d'un enfant à des tâches qui n'interfèrent pas avec la scolarité et ne mettent pas en danger la santé et le développement physique et mental de l'enfant. Selon l'OIT, «une certaine participation des enfants à des activités non dangereuses peut être positive, puisqu'elle favorise le transfert des compétences de génération en génération et la sécurité alimentaire des enfants».

Source: www.ilo.org/ipec/areas/Agriculture/lang--fr/index.htm

- **des salaires insuffisants** et souvent payés en retard, des heures supplémentaires impayées, des paiements à l'unité récoltée, etc.;
- **des conditions de vie misérables**: difficulté à trouver un logement, vie précaire dans de petits logements insalubres, sans eau ni électricité, etc.;
- **l'absence de contrat, des contrats précaires ou des prestations sociales insuffisantes** (retraite, chômage, assurance accidents, etc.). Selon la FAO, moins de 20 % des travailleurs agricoles ont accès à une protection sociale de base⁵. Par ailleurs, les durées d'engagement sont courtes et, dans certaines régions, il n'est pas rare que les ouvriers soient engagés à la journée;
- **un temps de travail hebdomadaire ou quotidien souvent excessif**;
- **des conditions sanitaires difficiles**, dues à des températures très élevées (sous les serres), à l'exposition aux pesticides (souvent sans protection adéquate), au port de lourdes charges, à la manipulation de certaines machines, etc. Une telle situation est d'autant plus inquiétante pour les migrants, qui ont un accès difficile aux services médicaux. Il existe pourtant une convention internationale, la *Convention C184 de l'OIT*, sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. Entrée en vigueur en 2003, elle n'est cependant ratifiée que par 15 pays... Ni la Suisse, ni la France, ni l'Italie, ni l'Espagne, ni la Grèce ne l'ont signée;

Si la **situation suisse** n'est pas comparable aux plantations du sud de l'Europe, du sud des Etats-Unis ou des pays en développement, des problèmes demeurent. En particulier,

- les salaires sont bas en comparaison avec d'autres secteurs;
- le temps de travail est très élevé, allant jusqu'à 66 heures hebdomadaires dans certains cantons;
- il n'existe pas de contrat type national contraignant ni de convention collective de travail, et le travail dans l'agriculture n'est pas soumis à la loi sur le travail.

→ Voir aussi la fiche de travail A-06-3 a)

³ Sauf indication contraire, les données relatives au travail des enfants proviennent de l'OIT: www.ilo.org/ipec/lang--fr/index.htm

⁴ Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), *FAO Statistical Yearbook 2013 – World food and agriculture*, p. 15.

⁵ *Ibid.*, p. 14.



- **des violations des droits syndicaux:** lorsque le cadre légal est insuffisant, voire inexistant, des licenciements abusifs et des violations des droits syndicaux (droit de se syndiquer, de faire grève, etc.) sont fréquemment constatés;
- **intolérance face aux travailleurs migrants:** ils sont confrontés à des problèmes d'acceptation par la population locale, à des discriminations et, parfois, à de violentes dérives, comme ce fut le cas à Manolada en Grèce en 2013 (tirs sur des ouvriers agricoles bangladais, afghans et pakistanais réclamant leur salaire impayé depuis six mois), à Rosarno en Italie en 2010 (violents affrontements entre des habitants et des ouvriers agricoles africains) ou à Almería en Espagne en 2000 (violences et destruction des logements d'ouvriers agricoles marocains). Il existe pourtant une *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*. Entrée en vigueur en 2003, elle n'a cependant été ratifiée que par 47 pays, parmi lesquels ne figurent que des pays d'émigration.



Normes du travail selon l'Organisation internationale du travail (OIT)

La *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail* distingue quatre droits fondamentaux:

- (a) la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
- (b) l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire;
- (c) l'abolition effective du travail des enfants;
- (d) l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Depuis 1919, l'OIT a mis en place de nombreuses normes internationales du travail, rassemblées dans des textes officiels. Ces normes couvrent des thèmes tels que la liberté syndicale, la négociation collective, le travail forcé, le travail des enfants, l'égalité de chance et de traitement, les salaires, le temps de travail, la sécurité et la santé au travail, la sécurité sociale, les travailleurs migrants, etc.

Le système actuel de production alimentaire en cause

Parmi les causes de cette situation, certaines caractéristiques du système de production alimentaire actuel sont pointées du doigt – mondialisation de la production, concentration du marché, industrialisation de l'agriculture. Dans un tel système, les producteurs sont contraints, s'ils veulent être compétitifs, de fournir toujours plus de produits, rapidement et à des prix toujours plus bas, ce qui les pousse à engager de la main-d'œuvre bon marché, à pousser les cadences de production à la hausse et à privilégier l'agriculture intensive, pour produire rapidement et en toutes saisons.

La forte pression exercée sur les producteurs provient en particulier:

- des exigences actuelles de la chaîne de production alimentaire: l'approvisionnement en légumes et en fruits de toutes sortes, en toutes saisons et à tous endroits est devenu la règle;
- des acheteurs (enseignes de commerce de détail, entreprises de transformation alimentaire, intermédiaires, etc.), qui achètent à bas prix. Plus le secteur est concentré (comme c'est la tendance aujourd'hui), moins le producteur a de marge de manœuvre pour négocier des prix équitables. En exigeant des conditions de production acceptables et en pratiquant une politique de prix équitables, ces acheteurs pourraient jouer un rôle important dans l'amélioration de la situation des travailleurs agricoles. Ce fut d'ailleurs le cas lorsque Coop et Bio Suisse, face au non-respect des droits des travailleuses chez un de leurs fournisseurs en Espagne, ont exercé une pression suffisante pour que la situation soit rétablie en faveur des travailleuses (*voir fiche de travail A-06-3d*);
- en privilégiant la concentration de la production dans d'immenses bassins agricoles servant à la production de masse pour l'exportation, les Etats et certaines institutions internationales ont aussi une part de responsabilité dans cette situation.



Pour en savoir plus

- Déclaration de Berne, «Agropoly. Ces quelques multinationales qui contrôlent notre alimentation», *Vers un Développement Solidaire* n° 216, deuxième édition, juin 2014, p. 13 (en PDF dans ce DVD).
 - Sources d'information en Suisse:
 - Agrisodu (Plateforme pour une agriculture durable): www.agrisodu.ch/
 - L'autre syndicat: www.lautresyndicat.ch/
 - Uniterre: www.uniterre.ch
 - Sources d'information en Europe:
 - Forum civique européen: www.forumcivique.org/fr
 - Agriculture paysanne et travailleurs saisonniers migrants: www.agricultures-migrations.org
 - Site web de La Via Campesina: www.viacampesina.org
 - Nations Unies:
 - Page de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les normes internationales du travail: www.ilo.org/global/standards/lang--fr/index.htm
 - Page de l'OIT sur le travail des enfants: www.ilo.org/ipecc/lang--fr/index.htm
 - Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: www.ilo.int/declaration/thedeclaration/textdeclaration/lang--fr/index.htm
 - Convention C184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture: www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C184
 - Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille: www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx
 - FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), *FAO Statistical Yearbook 2013 – World food and agriculture*, pp. 1 – 15: www.fao.org/docrep/018/i3107e/i3107e00.htm
- Film / émission TV**
- *El Ejido. La loi du profit*, Jawad Rhalib, 2007.
 - *A bon entendeur*, «Poivrons: des pesticides et des esclaves dans votre assiette», Radio Télévision Suisse, 15 avril 2008.